

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2018**

- **Subvention Région pour travaux église** : Le conseil municipal accepte la participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de restauration des charpentes et couvertures de l'église de Duneau, sur une dépense subventionnable estimée à 220 000.00€ HT et une aide de l'Etat de 20%.
- **Dotation amende de police** : Le conseil municipal décide de solliciter une dotation du produit des amendes de police de circulation routière auprès du Département, pour l'achat de deux radars pédagogiques d'un montant estimé de 5 570.32€ HT.
- **Numérotation des habitations** : Le conseil municipal propose de numéroter les habitations de Duneau suite à l'implantation de la fibre optique et des problèmes récurrents rencontrés par les livreurs et facteurs.
- **Convention caniroute** : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention Caniroute pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal.
- **Révision du plan de zonage d'assainissement EU** : Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport ARTELIA pour la révision n°1 du plan de zonage d'assainissement EU.
- **Dérogation scolaire** : Le conseil municipal refuse la dérogation scolaire d'un habitant de Duneau qui souhaite scolariser son enfant à Connerré. Il a été mis en place par le regroupement scolaire un service de car gratuite pour véhiculer les enfants entre l'école de Beillé et de Duneau, il y a une garderie le matin et le soir à l'école de Beillé et chaque commune dispose d'un restaurant scolaire.
- **Vente du 2 bis rue des charmillles** : Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais de raccordements électriques et téléphoniques dans le chemin communal. Les coûts des raccordements seront ajoutés au prix de vente du terrain ainsi que les frais de notaires, à la charge de l'acquéreur.